



Une initiative du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada

Printemps 2003 • Vol. 7 no. 4

Édition du Québec

Faites
équipe
avec
le RCT!

<http://rct.cnrc.ca>

1-888-286-0001

LE RÉSEAU
CANADIEN DE
TECHNOLOGIE
RCT-CTN
THE CANADIAN
TECHNOLOGY
NETWORK

Sommaire

- p. 3 Atelier
d'entrepreneuriat
pour chercheurs
- p. 4 Le RCT en photos

Conformité douanière et diligence raisonnable au Canada et aux États-Unis

Par Thérèse Vanasse, Adm. A., membre de Quorum du RCT

Plus que jamais, les entreprises importatrices et exportatrices doivent faire face à plusieurs changements en matière de réglementation douanière. Alors que les droits de douanes et les barrières tarifaires disparaissent, les barrières non tarifaires, elles, restent en place et même augmentent ! Par ailleurs, depuis le 11 septembre 2001, faire des affaires avec les États-Unis n'est plus pareil. En 2003, plusieurs nouveaux programmes entreront en vigueur, dont le C-TPAT.

Voici un autre exemple : en vertu des lois canadiennes et américaines sur la douane, la responsabilité légale qui incombait auparavant aux Douanes a été transférée au commerçant international, de sorte que les entreprises doivent maintenant se « conformer » aux lois et règlements en vigueur, incluant ceux de l'ALENA.

Avec ces nouvelles mesures, toute entreprise qui négligera de se préparer en mettant en place un système de gestion douanière et de diligence raisonnable, se retrouvera dans une position très désagréable et en subira les conséquences. Dorénavant, les entreprises ne peuvent plus se contenter d'attendre un appel ou une lettre des douanes.

Au Canada, le RSAP (Régime de sanctions administratives pécuniaires), en application depuis le 7 octobre 2002, est un régime qui s'attaque à l'inobservation des exigences des programmes, des lois et des règlements douaniers. Il est prévu au départ pour le secteur commercial. Il se veut correctif et non punitif, les pénalités étant proportionnelles à la fréquence et à la gravité des infractions. Il se veut également un processus équitable et transparent.

Les conséquences de l'inobservation des lois et règlements douaniers sont multiples; elles sont d'ordre financier, d'abord, à cause des pénalités encourues, mais ce n'est pas tout : l'entreprise pourrait faire face à des vérifications étrangères, à la révocation de certains privilèges, etc. Les antécédents de l'observation entreront en ligne de compte. Cependant, le RSAP ne peut être appliqué rétroactivement.

Aux États-Unis, après la mise en œuvre en 1994 du *Informed Compliance/compliance assessment*, nous avons assisté, le 1^{er} octobre 2001, à la mise en place du *Focused Assessment*. Le *Focused Assessment* est une vérification de conformité basée sur les principes des risques de la gestion. Une entreprise bien gérée représente très peu de risques de non-conformité auprès des douanes.

Donc, les entreprises importatrices et exportatrices ont maintenant l'obligation de mener leurs affaires douanières en faisant preuve de « diligence raisonnable », ce qui signifie prendre les mesures nécessaires pour assurer que les activités liées aux douanes sont menées correctement et avec exactitude. L'inadvertance, l'erreur de bonne foi et l'ignorance ne sont plus des moyens de défense recevables. Le défaut d'atteindre la norme de diligence raisonnable peut donc entraîner des peines sévères.

Il est passionnant de nos jours d'être négociant. Les entreprises qui respectent les normes de conformité et qui sauront tirer avantage de leur situation réussiront et prospéreront!